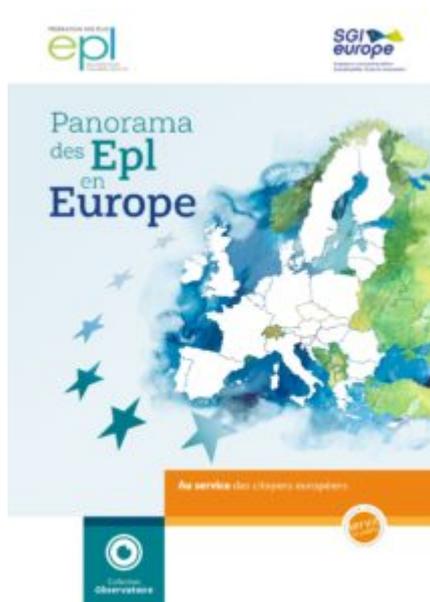


Publié le 8 juin 2021

Partout en Europe, un même engouement pour les Entreprises publiques locales

Les 32 000 Entreprises publiques locales (Epl) européennes sont des acteurs incontournables dans la vie des habitants de l'Union européenne (UE). Intervenant dans plus de quarante métiers, elles apportent un appui essentiel dans la dynamique des territoires où elles sont implantées. Si leur forme et leur portée varient suivant des caractéristiques propres à chaque État membre, leur objectif est toujours le même : garantir l'exécution efficace des services publics de proximité.



Les Epl se définissent comme des sociétés de droit privé et dont le capital est détenu, en partie ou en totalité, par les collectivités locales qui en assurent la gouvernance. Ces sociétés peuvent prendre des formes diverses selon les caractéristiques spécifiques des pays dans lesquelles elles sont implantées. Partout en Europe, ces entreprises proposent un modèle renouvelé de service public ancré dans la proximité locale. Celui-ci permet le **mariage efficace des valeurs du secteur public** de priorité au long terme et d'ancrage territorial, avec **les atouts et l'efficacité du management d'entreprise**. Un mode d'exercice du service public qui a fait ses preuves dans tous les Etats membres de l'UE.

Durant la période comprise entre 2008 et 2020, le mouvement a ainsi connu un véritable doublement de ses effectifs sur le continent, passant de moins de 16 000 Epl recensées à près de 32 000 dans toute l'Europe. Elles représentent aujourd'hui environ **1,5 million d'emplois** et un **chiffre d'affaires cumulé de plus de 300 milliards d'euros**.

Les services d'intérêt général (SIG) - tels qu'ils sont appelés au niveau européen -

constituent la colonne vertébrale de la résilience des États membres de l'UE. Les Epl apportent une contribution majeure à la continuité des activités essentielles de la vie des citoyens, et sont donc des acteurs indispensables du développement économique et de la cohésion sociale sur le long terme. Ce constat a notamment été mis en lumière dans le contexte de la crise de la Covid-19 durant laquelle ces entreprises ont opéré de manière ininterrompue, sans diminuer ni le niveau, ni la qualité de leurs prestations.

Aujourd'hui, la [Fédération des élus des Entreprises publiques locales françaises \(FedEpl\)](#) et [SGI Europe](#), avec le soutien de toutes les sections nationales de l'organisation, souhaitent mettre à l'honneur ces entreprises fondamentales pour nos territoires, notamment pour faire face à une certaine méconnaissance. **Ce [Panorama des Epl en Europe](#) vise ainsi à promouvoir et à donner de la visibilité à ces acteurs**, en mettant l'accent sur leurs fonctions primordiales. Leur diversité, leur efficacité et la spécificité de leur régime sont autant d'atouts que nous souhaitons ainsi porter à la connaissance tant du public que des institutions nationales et européennes.

Pour Patrick Jarry, président de la FedEpl et maire de Nanterre, « Ce panorama des Epl en Europe apporte un éclairage de bon augure dans un contexte où les Epl françaises veulent conforter leur rôle dans le cadre de la loi 4D. Il est urgent et capital que cette loi consolide le modèle Epl qui a fait ses preuves et continue de le faire dans toute l'Europe, à l'heure où les collectivités territoriales sont mobilisées pour assurer la transition économique et environnementale par les territoires, et inventer les services publics de demain ».

Un constat partagé par **Pascal Bolo, adjoint au maire de Nantes**, membre du bureau de la FedEpl, **président de SGI Europe et de SGI France**: « Il y a un clair « besoin d'Epl » de la part de l'Europe qui ne cesse de croître depuis un an. **Je suis particulièrement mobilisé auprès de la présidence française du Conseil de l'Union européenne qui aura lieu au premier semestre 2022 afin de saisir cette opportunité pour renforcer le rôle et la prise en compte des Epl comme de l'ensemble des acteurs de l'intérêt général au plan européen** ».

Contact presse :

- **Benjamin Gallèpe** - 01 53 32 22 14 - 06 42 11 00 75 - b.gallepe@lesepl.fr

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 332 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000

Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe.

Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité, le tourisme, la culture et les loisirs. Le montant de leur capitalisation s'élève à 5 milliards d'euros, détenu à 65% par les collectivités territoriales de métropole et des outre-mer. En 2019, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros et totalisent plus de 62 000 emplois directs. Toutes les infos sur lesepl.fr